

De Block dit « oui » au cannabis médical

SANTÉ Pour le reste, « tolérance zéro »

La ministre des Affaires sociales et de la Santé Maggie De Block « travaille à un projet d'arrêté royal » permettant la délivrance en pharmacie de médicaments contenant du cannabis, a-t-elle annoncé mercredi en Commission de la Chambre.

Il est question du Sativex, un médicament qui est déjà délivrable sur prescription dans 11 pays et en cours d'enregistrement dans 13 autres, après demande. Il permet de traiter la spasticité dans la prise en charge de la sclérose en plaques. La spasticité consiste en l'étirement rapide d'un muscle qui entraîne trop facilement sa contraction réflexe qui dure un certain temps. Deux tiers des malades sont frappés. D'autres médicaments à base du principe actif du cannabis sont déjà délivrés dans un certain nombre d'Etats étrangers, notamment pour traiter la douleur chez des patients cancéreux ou sidéens. Mais ce n'est pas encore le cas en Belgique.

La ministre a en revanche fait valoir mercredi son expérience de médecin pour rappeler son opposition à une « politique de tolérance » vis-à-vis d'un produit dont elle a souligné les effets négatifs pour le consommateur, notamment en ce qui concerne l'assuétude. Maggie De Block a cependant une nouvelle fois répété l'utilité d'une réflexion avec des experts sur la politique de drogues menée en Belgique, a-t-elle répondu à la cheffe de groupe PS Laurette Onkelinx. Bart De Wever avait en effet souligné que seul l'accord de gouvernement appelant à une politique de tolérance zéro comptait. Pour Maggie De Block, il n'y a cependant pas de contradiction entre leurs deux positions montées en épingle par la presse qui en a fait « une tempête dans un verre d'eau ». Onkelinx a invité le parlement à se saisir de la question qui constitue selon elle un « problème de société » et un enjeu « éthique ». ■

Fr.So, avec B.